

# CONSEIL MUNICIPAL du 21 juin 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni le lundi 21 juin 2021 à 18h30, en séance publique, sous la présidence de Denis MERVILLE, Maire, Conseiller Départemental.

*\* Etaient présents : Monsieur Christian LECLERC, Mesdames Isabelle GOURVIL, Marie-Claire BARREE et Julie BOUTRY, Monsieur Stéphane DUVAL, Madame Valérie DUBOS, Monsieur Laurent COMMARE, Madame Clarence LEGALLAIS et Messieurs Philippe BANVILLE et Frédéric PETIGNY.*

*Formant la majorité des membres en exercice.*

*\* Absents excusés : Madame Sophie PESQUET (pouvoir à Mme BOUTRY), Monsieur Pierre CHAIX (pouvoir à M. JOURNO) et Monsieur Sébastien CANU.*

*Secrétaire de séance : Isabelle GOURVIL*

Le procès-verbal de la réunion du 15 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

## I. INFORMATIONS COMMUNICATIONS

- Félicitations à Mégan pour la naissance de Louise le 4 juin 2021. Un cadeau a été offert.
- SDE et Département 76 – mise en led du giratoire : convention signée et arrêté de financement reçu. Opération prête à démarrer.
- CTRI : transmission de l'entreprise de M. Philippe VIGER à M. Franck LE COLEN, son successeur.
- Fermeture de la Trésorerie de St Romain : confirmée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, secteur communal rattaché au Centre des Finances Publiques d'Harfleur à compter de cette date. Il est rappelé que la commune s'était exprimée contre cette suppression en 2019.
- Autorisation de pénétration en propriétés privées non closes (réseau des CPIE) : suite à remarque faite lors du dernier conseil, la Préfecture confirme que les communes concernées par les études et inventaires de leur patrimoine seront informées du passage des agents sur le territoire communal.

## VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES – RETRAIT DE LA DELIBERATION du 15/04/2021 – NOUVEAU VOTE

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la Préfecture a formulé une observation concernant Pom'Happy sur la délibération de vote des subventions communales.

Ainsi, à la demande de M. le Préfet, la délibération précitée est retirée. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Le Conseil Municipal passe donc, à nouveau, au vote des subventions communales. L'ensemble des propositions est approuvé à l'unanimité par le Conseil pour un montant total de 30 000€.

Mme GOURVIL n'a pas pris part au vote de la subvention à l'association POM'HAPPY, étant trésorière de l'association.

## REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT – Bénévole de la bibliothèque

**M. le Maire** informe le Conseil Municipal qu'une bénévole à la bibliothèque, s'est rendue avec son véhicule personnel à la formation « Lire des livres à des bébés », à Notre-Dame-de-Bondeville les 17 et 18 juin 2021. Il convient donc de lui rembourser ses frais de déplacement suivant le barème kilométrique en vigueur.

**Le Conseil Municipal** approuve à l'unanimité.

### **LUDISPORT 2021/2022 – Convention - Signature**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Département propose depuis 2005 une action d'initiation aux différents sports collectifs et individuels en direction des habitants des communes rurales d'abord pour des élèves de primaire (Ludisport) puis pour des adultes (Ludisport +). La commune de SAINNEVILLE adhère au dispositif Ludisport depuis l'origine.

**Le Conseil Municipal, unanime :**

- Souhaite renouveler sa participation à l'opération Ludisport pour l'année scolaire 2021/2022.
- Autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

### **DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE 6232 « Fêtes et cérémonies »**

**Monsieur le Maire** précise qu'au regard de la comptabilité publique, le Comptable est en droit d'exiger de l'ordonnateur, la production de tous les justificatifs nécessaires à l'imputation des opérations au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » ;

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après délibération :**

- Fixe la liste des dépenses ordinaires susceptibles d'être imputées au compte 6232 « fêtes et cérémonies ».
- Autorise M. le Maire à procéder à l'engagement des dépenses relatives aux articles précités et imputables au compte 6232 (fêtes et cérémonies).

### **FONDS D'AIDE AUX JEUNES**

**Le Conseil Municipal,**

A l'unanimité, décide de renouveler sa participation au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes 2021 pour un montant de 197.57 € (859 (nombre d'habitants) x 0.23€).

### **FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT**

Monsieur le Maire rappelle que depuis plusieurs années, la commune participe au Fonds de Solidarité Logement. **Le Conseil Municipal** l'autorise à signer avec le Département, une convention de contribution financière au Fonds de Solidarité Logement 2021. Cette participation est calculée sur un montant de 0.76€ par habitant et reductible tacitement deux fois (année 2022 et 2023).

## **II. TRAVAUX DES COMMISSIONS**

### • **Affaires scolaires :**

Conseil d'école du 15 juin 2021 : 88 élèves prévus, remise des prix aux élèves entrant en 6<sup>ème</sup> et récompenses aux 2 élèves primés au concours départemental « Plaisir d'écrire » le 29 juin, vide-grenier le 10 octobre si les conditions sanitaires le permettent.

### **ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a délibéré le 10 juillet 2017 en faveur d'un retour à une semaine de 4 jours travaillés (après accord favorable du conseil d'école du 29 juin 2017).

**Le Conseil Municipal** décide de demander le renouvellement du maintien de la semaine scolaire de 4 jours à la rentrée scolaire 2021-2022.

- **Chemins de randonnées** : réunion de travail programmée le 28 juin 2021 à 13h30 en présence de M. Eric ROUSSEAUX de la Communauté Urbaine. Constitution d'un groupe de travail : F. PETIGNY, Ph. BANVILLE, G. JOURNO, V. DUBOS, J. BOUTRY, S. PESQUET et Ch. LECLERC.
- **Cimetière** : commission le 28 juin 2021 à 15h. Plusieurs points à voir dont cavurnes.
- **Travaux** : commission le 28 juin 2021 à 16h.

**Création d'un skate-park** : une aire de skate-park est demandée par un certain nombre de jeunes de la commune. Dans un premier temps => accord à la création d'un parcours cycliste avec des bosses sur le terrain municipal voisin du terrain de football.

### **CREATION DE POSTE SAISONNIER**

**Le Conseil Municipal** décide de créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique territorial, pour effectuer les missions d'entretien des espaces verts et petits travaux divers, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 pour une durée maximale de 2 mois soit jusqu'au 31 août 2021. Rémunération fixée par à l'indice majoré 332.

### **CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT – commune de -1 000 habitants**

**Le Conseil Municipal décide :**

- De créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'entretien des bâtiments et espaces communaux à titre principal et entretien des espaces verts à titre occasionnel à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> août 2021.
- D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent, pour une durée déterminée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> août 2021. Rémunération fixée par référence à l'indice brut 356, indice majoré 334, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- **Loisirs et animations** : lecture de la liste des manifestations pour le second semestre évoquées en commission le 16 juin 2021.
- **Circulaire** : relecture de la circulaire à distribuer d'ici la fin de la semaine.

### **III. TRAVAUX EN COURS ET A VENIR**

- **Restaurant scolaire** : DETR obtenue, Département à renouveler en 2022 car priorité donnée aux subventions pour l'aire de jeux et les aménagements au groupe scolaire.
- **Aire de jeux** : accord de subvention obtenu. Devis comparatif à demander pour le terrassement.

### **IV. COMMUNAUTE URBAINE**

- **Conférences thématiques** : un compte rendu des dernières conférences thématiques est donné.

### **TRANSFERT ADMINISTRATIF DES VOIRIES**

Par délibération du 11 février 2020, le conseil municipal a autorisé le transfert à titre gratuit à la communauté urbaine de l'ensemble des biens du domaine public de la commune de SAINNEVILLE nécessaires à l'exercice de ses compétences.

Il convient, par conséquent, de déclarer le nombre de kilomètres de linéaire de voirie de la commune de SAINNEVILLE transférés à la communauté urbaine. Approuvé à l'unanimité, transfert en pleine propriété à titre gracieux des 9.758 kilomètres de linéaire de voirie.

### **COMMUNICATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Au cours de sa séance du 20 mai 2021, le Conseil Communautaire de la Communauté Urbaine a adopté les comptes administratifs de l'exercice 2020 du budget principal et des budgets annexes ainsi que la note synthétique.

L'intégralité du document, comprenant l'ensemble des budgets et les pièces annexes, peut être consultée en Mairie.

Le Conseil Municipal en prend acte.

### **V. QUESTIONS DIVERSES**

- Remerciements de Clarysse BERTRAN, stagiaire de fin d'étude DUT Info-com du 6 avril au 28 mai. Clarysse a donné entière satisfaction durant son stage.
- Demande de subvention Agir avec Becquerel : refusée car collecte annuelle contre le cancer en cours.
- Remerciements de l'ADM06 pour la subvention versée suite aux dégâts causés par la tempête Alex.

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal se sépare à 20h55.